

# L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 402 - Juin 2023

édito

## C'EST TOUJOURS NON...

C'est ce qu'ont démontré les puissantes manifestations du 6 juin dernier avec plus de 900 000 participants partout en France avec une inter-syndicale qui a su rester unie et déterminée.

Pourtant Emmanuel Macron et son gouvernement n'avaient pas lésiné sur les moyens mis en place pour tenter de faire retomber la vindicte populaire :

En passant par un impressionnant battage médiatique qui a désespérément tenté de présenter la journée du 6 juin comme un baroud d'honneur, en sollicitant les agences de notation qui n'ont bien sûr pas omis de féliciter le gouvernement pour sa politique de rigueur, tout y est passé.

Et pourtant le « non » n'a pas faibli. Il n'a pas faibli parce que c'est un « non » qui va bien au-delà de l'injustice de la réforme des retraites. C'est un « non » qui stigmatise le type de société que le Capital veut nous imposer avec sa cohorte de recul sur la santé, sur les services publics, les droits des salariés, au plus

grand profit des actionnaires et des fonds de pension...

La pilule ne passera pas. Macron en est bien conscient et c'est sans doute pour cela qu'il a mis en avant le Service National Universel : pour conditionner les jeunes générations. Le SNU : dangereuse dérive prétendument citoyenne qui conditionne les jeunes dès l'âge de 15 ans à se lever à 6h30 le matin pour assister au lever des couleurs en entonnant La Marseillaise... C'est une militarisation des consciences des adolescents et le RN se frotte déjà les mains...

Face à ces dérives ultra-libérales il convient de transformer notre « non » en « oui », « oui » à une société plus juste qui réponde à nos besoins, à nos aspirations, à notre émancipation. Et pour cela, il nous faut élargir l'assiette de nos revendications en nous appuyant sur les volontés de toutes et tous. C'est ce que vous propose le syndicat.

Nous ne le dirons jamais assez, la CGT est un syndicat de classe et de masse. Et dans la masse, chacun compte pour un, chacun apporte ce qu'il a à apporter.

Cher camarade, tu as toute ta place à prendre, tout ton rôle à jouer dans la lutte qui est la nôtre : LA LUTTE DE CLASSE.

Michel CANESTRELLI  
Secrétaire Général



### sommaire

- Edito **1**
- Travaux insalubres  
- Validation des travaux insalubres **2**
- Rapport annuel du FSPOEIE  
- 8 juin : nouveau passage en force **3**
- La politique de santé publique en France **4**  
**5**
- Agenda et activités  
- L'action impose un premier recul **6**
- La FNTE au cœur du Var **7**
- Réunion des syndiqués
- Lutte contre la pollution de l'air **8**

### En encart :

Vous avez la parole :  
cahier de revendications  
du syndicat

L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58

Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon

Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat

N° CPPAP 0326S07751 - Journal édité par nos soins.

# Travaux insalubres : **soyez réactif !**

*Depuis 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Service des Pensions des Armées, contrôlent et épiluchent les relevés annuels des états de travaux insalubres.*

**C**ela se traduit par la non validation de tout ou partie de ces états, sous des prétextes fort discutables voire fallacieux, entraînant de facto, le refus d'accorder le départ à la retraite au titre des travaux insalubres.

Par une note dite « de sécurisation », cette besogne a été dévolue aux divers CMG.

## **CONSTAT :**

En novembre 2022, la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense a fait le point de la situation.

## **Pour les CMG plus le service des pensions :**

En 2021, 551 dossiers ont été traités, 63 rejetés, soit 11,4%.

En 2022 (au 15 Novembre), 472 dossiers ont été traités, 46 rejetés, soit 9,7%.

## **Localement :**

Il ne s'agit là que des cas portés à la connaissance de notre structure syndicale, et suivis par nos soins et

nul ne doute qu'il doit y en avoir beaucoup d'autres.

- Cas portés à notre connaissance : 21

- Cas réglés positivement après vérification des Travaux Insalubres : 7

- Cas en attente de décision après vérification des TI : 4

- Cas refusés après vérification des TI : 7

- Cas refusés portés au Tribunal Administratif via cabinet TTLA : 5

- Cas refusés traités hors notre structure : 2

**Ces rejets inadmissibles ont des conséquences importantes sur le montant de la retraite.**

**SOYEZ REACTIF, n'attendez pas que votre cas soit irréversible.**

## **NOUS VOUS CONSEILLONS :**

Que ce soit après une ASCAA ou bien en étant toujours sur les travaux, si vous pensez réunir les conditions d'un départ au titre des travaux insalubres, dès 56,5 ans questionnez le CMG dont vous dé-

pendez pour lui demander quand et dans quelles conditions vous pouvez partir à la retraite au titre des travaux insalubres ainsi qu'une estimation d'une pension ouvrière.

Privilégiez le courrier (courriel ou postal) au contact téléphonique.

Conservez précieusement vos courriers postaux et les réponses des organismes avec les accusés réception et les enveloppes. Enregistrez aussi les courriels envoyés et reçus.

Conservez tous documents et attestations pouvant justifier les travaux insalubres effectués pendant toute votre carrière.

N'hésitez pas à user du recours au Tribunal Administratif (attention vous n'avez que 2 mois pour cela après réception notifiée de la décision de refus).

**Notre syndicat est disponible pour vous aider dans vos démarches, y compris pour un recours au tribunal administratif.**

Henri GRAMONDO

Communiqué de presse du syndicat CGT des retraités et anciens salariés du Ministère de la Défense du Var.

## **Validation des travaux insalubres**

Depuis 2020 et accentué en 2021 des travailleurs de l'Etat, qui sont partis en cessation anticipée amiantecées dernières années, rencontrent des difficultés ou des refus par le Service de Pension des Armées (SPA) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la validation de leur départ en retraite au titre des travaux insalubres.

Malgré leurs 17 années de DPIS prévue par la réglementation des ouvriers de l'Etat, le SPA et la CDC, organismes du Ministère des Armées, re-

mettent en cause les états annuels des travaux insalubres et pénibles qui ont été attribués et validés par les directions locales du Ministère des Armées. Notre syndicat CGT est disponible pour vous aider à faire valoir ces conquies sociaux.

Contact : email : [retraitecsgtvarmindef@gmail.com](mailto:retraitecsgtvarmindef@gmail.com)  
Permanence bourse du travail de la Seyne tous les jeudis après-midi de 14h00 à 16h00

Téléphone : 06 33 47 29 25

# Rapport annuel 2021 du FSPOEIE... **Danger !**

*Rappel : le FSPOEIE constitue un régime spécial de retraite institué par la loi du 21 mars 1928 pour les personnels à statut ouvrier.*

**S**i la réforme actuelle amènerait les personnels à travailler deux ans de plus, elle ne fait pas disparaître pour l'instant ce régime. Mais pour autant, nous devons mesurer les menaces qui pèsent sur son financement.

## **Financement actuel du fond :**

Par les cotisations 11,10% pour les salariés et 35,01 % pour les employeurs (342,3 M€)

Par une subvention d'équilibre (1449,3M€)

Par la compensation démographique (85,5 M€)

• Dans l'Emancipateur n°359 de novembre 2018 nous avons publié les chiffres du rapport de gestion 2016 du FSPOEIE.

Cotisants : 28 151 dont 20 742 de la Défense

Pensionnés : 99 501

Droit direct : 66 909

Droit dérivé : 32 592

Ce qui représentait 0,28 cotisant pour 1 retraité. Pour le Var : 11 683 pensionnés et 2694 cotisants.

## • **La situation du FSPOEIE au 31 décembre 2021 :**

Cotisants : 19655 dont 14173 au ministère des Armées

Pensionnés : 94 122 dont 29028 de droits dérivés (invalidité)

Droit direct : 65 094

Droit dérivé : 29 028

Ce qui représente 0,21 cotisant pour 1 retraité. Pour le Var : 10 811 retraités pour 1 969 cotisants.

**Le constat est clair et connu : l'effectif cotisant décroît depuis 1986 :**

La question du financement des pensions actuelles et à venir est donc belle et bien posée quand on sait que 66% environ du financement est assuré par le budget de l'Etat ?

Pour la CGT, la réponse durable à cette question du financement et donc pour la pérennité du Fond Spécial des Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat passe par la satisfaction de plusieurs revendications, notamment en termes d'emploi et de salaire :

1. L'emploi avec la reprise de l'embauche sur l'ensemble des 75 professions de la nomenclature.

2. La réouverture des EFT avec les recrutements qui en découlent.

3. Le rétablissement des bordereaux de salaires trimestriels avec le rattrapage des sommes considérables dues depuis 13 ans.

4. La réévaluation des grilles pour l'ensemble des professions.

5. L'amélioration des déroulements de carrières.

Autant de pistes pour redynamiser ce régime spécifique qui constitue la pierre angulaire du statut des ouvriers d'Etat du ministère. Des pistes qui doivent nécessiter des luttes massives, conjointes et complémentaires à celles engagées depuis des mois contre la contre-réforme des retraites de Macron, Borne et Dussopt.

Emile GONDRAN

**8 juin 2023 :  
Nouveau passage  
en force...**

**Ou quand la  
minorité fait la loi**

*Après une 14ème journée de forte mobilisation le 6 juin avec plus de 900 000 manifestants dans quelques 250 rassemblements, la macronie a poursuivi ses basses manœuvres.*

**C**ette fois, contre le projet de loi abrogeant la retraite à 64 ans. Sur pression du monarque élyséen, la présidente de l'Assemblée Nationale a empêché à nouveau, le vote des parlementaires pour entériner le passage en force.

C'est donc par l'utilisation fallacieuse et abusive des outils les plus anti-démocratiques de la constitution, que le clan Macron tente de se débarrasser du « boulet » de sa réforme des retraites injuste et injustifiée, passer à autre chose c'est-à-dire poursuivre et amplifier la destruction de tous nos conquits sociaux... Grossière erreur !

La mobilisation ne s'arrêtera pas et nous allons rentrer dans une nouvelle phase de contestation de cette réforme. Parallèlement, se développent déjà des luttes multiples pour les salaires, les pensions, les conditions de travail, la santé, les services publics etc, avec la perspective d'une nouvelle journée de mobilisation à l'automne !

Michel RENOUF

**« Emmanuel MACRON fait la courte échelle à l'extrême-droite alors qu'il a été élu pour faire barrage ! Le RN n'a jamais été aussi élevé que depuis son accession au pouvoir. Il porte une responsabilité écrasante. »**

Sophie BINET  
secrétaire générale de la CGT

# La politique de santé publique en France : un désastre !

*Depuis sa création en 1945 par Ambroise Croizat, la Sécurité sociale a été l'objet de réformes visant à démanteler ce projet de société solidaire, unique dans notre histoire.*

Système basé sur les cotisations des salariés et employeurs, ces derniers avec l'aide des gouvernements successifs, n'ont eu de cesse de vouloir supprimer ce qu'ils appellent des charges pour les entreprises. La part des cotisations sociales dans le budget de la Sécurité sociale a fondue pour être inférieure à 50%, le reste provenant des impôts et en premier lieu de la CSG. Cela a permis au gouvernement de prendre le contrôle de la gestion, et cela de façon toujours plus autoritaire. Il gère le budget de la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population, mais conformément à l'idéologie néo libérale qui vise à transférer des services publics vers le secteur privé tout ce qui peut l'être. Ce sont les agences régionales de santé qui



mettent en oeuvre cette politique sur les territoires.

La branche maladie, comme les autres branches de la Sécurité sociale, n'échappe pas au travail de sape organisé par le gouvernement Macron. Le constat est accablant et amer pour les personnels de santé et la population, et cela quel que soit le domaine de la santé.

Les hôpitaux publics sont devenus des lieux de souffrance. La suppression du numérus clausus ne permet pas de former beaucoup plus de médecins qu'auparavant, ceci faute de moyens accordés aux universités formatrices, 25% des nouveaux praticiens ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Les urgences sont saturées, faute de places dans les services, de médecins et d'infirmières. Les patients attendent des heures, voir des jours dans des couloirs. Les hôpitaux sont gérés comme des entreprises, et la tarification à l'acte (T2 A) nie toute spécificité du patient, et accentue la pression sur les soignants.

Sera t-elle supprimée comme l'a dit le président Macron ? Et pour être remplacée par quoi, un paiement au forfait pour certaines pathologies ?

Dans les villes, les services d'urgences, d'urgences pédiatriques, et les maternités ferment temporairement ou définitivement faute de spécialistes. Dans les petites villes, ce sont les hôpitaux qui ferment obligeant les malades à parcourir des kilomètres pour accéder aux soins. Le personnel, quel que soit son niveau d'emploi souffre, il est mal payé, épuisé, découragé. 1700 mouvements sociaux ont été recensés en 2022 dans les EHPADs, les hôpitaux, les cliniques et en psychiatrie. Ce ne sont pas les visites médiatiques des membres du gouvernement ou les audits à répétition qui changeront les choses.

Par contre, le secteur privé lucratif se porte très bien, les cliniques font des affaires. Elles sont financées en grandes parties par la Sécurité sociale et nos cotisations, et parfois sont secourues en cas de problèmes financiers, par de l'argent public, contrairement aux hôpitaux publics qui s'endettent auprès des banques.

Le scandale du groupe ORPEA est révélateur mais n'est pas une surprise. Comme dans les EPHAD, les dérives dans les centres de santé, dentaires ou ophtalmologiques sont régulièrement dénoncés par les élus du personnel.

Le secteur pharmaceutique est passé aux mains de grands





groupes industriels qui amassent des fortunes. Suite aux délocalisations des productions, nous assistons à des pénuries de médicaments, parfois vitaux pour les malades. Alors que les scientifiques français étaient à la pointe dans le domaine de la recherche sur les vaccins, la France a été incapable d'en fournir un dans les délais lors de la pandémie de COVID 19. Il est loin le temps où la France au travers de son Institut Pasteur était une référence mondiale.

La liberté d'installation de la médecine libérale provoque des inégalités territoriales. Les déserts médicaux sont scandaleux et rien n'est vraiment fait pour améliorer la situation, si ce n'est des incitations et des appels à la bonne volonté. Il est parfaitement clair que le gouvernement ne cherche en rien à répondre aux besoins des populations en matière de santé.

La CGT revendique une Sécurité sociale intégrale, permettant une protection sociale solidaire de haut niveau tout au long de la vie. Tous les centres de santé doivent être intégralement publics, ils doivent travailler en partenariat avec les hôpitaux afin de permettre un maillage

territorial de qualité et de proximité. Les brevets sur les vaccins doivent être levés. La prévention des accidents et des maladies professionnelles doit être une priorité dans les entreprises. Pour cela il est urgent de rétablir les CHSCT, et d'augmenter le nombre de médecins du travail pour assurer un meilleur suivi médical de tous les travailleurs, quelles que soient leurs fonctions ou leurs statuts.

Enfin, rien ne se fera sans que les personnels des services de santé et de l'action sociale en général soient correctement payés et qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

### Qu'en est il du service de santé des armées et de ses hôpitaux ?

Le service de santé des armées (SSA) est né en 1708 sous le règne de Louis XIV. Sa pérennité est malheureusement assurée du fait des conflits armés qui ne cessent pas, 37 conflits en cours en 2022. Il n'en va pas de même de ses hôpitaux d'instruction des armées (HIA). Les missions du SSA sont multiples, la mission principale étant de venir en aide aux blessés sur les champs de batailles. Le SSA contribue également à la politique de santé publique, à la gestion des risques pour les populations Il dispose pour cela de différents services dont les HIA.

Mais là encore, les politiques successives de restructurations ont fait des ravages. Il ne reste actuellement que 8 HIA, 4 HIA s'intègrent dans le maillage territorial de la santé publique. Leur avenir est incertain, malgré le moratoire sur les restructurations décidé par le

Ministre des armées en 2022 et cela en attendant la mise en oeuvre de la loi de programmation militaire. Ces 4 HIA sont l'HIA Clermont Tonnerre à Brest qui manque de moyens, l'HIA Desgenettes à Lyon qui n'a plus de médecins, l'HIA Robert Picqué à Bordeaux dont l'existence est suspendue à une fusion avec un hôpital privé (projet BAHIA), l'HIA Legouest à Metz en cours de dépeçage.

4 autres HIA ont une vocation plus opérationnelle, en lien avec les OPEX (opérations extérieures). L'HIA Laveran à Marseille et celui de sainte Anne à Toulon victimes de restructurations et externalisations, l'HIA Begin et l'HIA Percy en région parisienne qui doit se transformer en campus numérique.

Enfin, rappelons nous de la fermeture de l'HIA prestigieux du Val de Grâce en 2016. Ces hôpitaux ont



montré leur grande efficacité au quotidien et dans les moments difficiles de la crise sanitaire et des actes terroristes. La CGT réclame des moyens et des mesures immédiates pour que le SSA et ses HIA retrouvent toute leur place au service de la nation.

Patrick GUYOMARD

# Agenda et activités du syndicat

**24, 25 et 26 mai** : Participation au congrès de l'UD/CGT du Var.

**2 juin** : Réunion du collectif « Communication ».

**2 juin** : Assemblée des syndiqués de Toulon.

**3 juin** : Rassemblement et « casserolade », place d'Armes pour accueillir la secrétaire d'Etat en

charge du Service National Universel.

**6 juin** : 14ème manifestation unitaire contre la réforme des retraites.

**8 juin** : Réunion du Bureau du syndicat.

**14 juin** : Réunion de la Commission Exécutive.

**28 juin** : Réunion des syndiqués La Seyne.



Mardi 6 juin, 14ème journée de mobilisation

## MAISON DES SERVICES PUBLICS DE LA SEYNE

# L'action impose un premier recul !

*À La Seyne, la défense des services publics, « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas », ça s'impose !*

**A** la suite d'une décision incompréhensible de fermeture de la maison des services publics dans le quartier Berthe, un collectif s'est formé avec la CGT, le CIL, le PCF, EELV, le GRS, LFI, le NPA et le PS. Après plusieurs actions à l'appel du collectif, dont la dernière manifestation samedi 13 mai de la maison des services publics à la mairie de La Seyne, un sursis de six mois a été obtenu avec la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, mais le combat n'est pas terminé.

Bien que la mairesse, face aux personnes présentes au rassemblement devant la mairie, ait dit qu'une solution serait trouvée, il reste à savoir laquelle ?

Quoi qu'il en soit, avec les services publics qui sont réduits dans tous les domaines et dans tout le pays, il est assez étonnant et choquant, que l'on puisse encore oser fermer une « maison des services », sensée palier à cette situation.

La « maison des services » c'est l'accès dans un même lieu à la justice, l'assistance maternelle et infantile, l'assistance sociale pour

beaucoup de gens qui n'ont pas les moyens de se déplacer. Cela représente également une aide indispensable pour ceux qui n'ont pas d'accès en ligne avec des organismes publics dont le numérique est devenu le principal mode d'accueil.

C'est pourquoi notre syndicat soutient le combat contre la fermeture de la maison des services à La Seyne, il sera présent dans toutes les actions à l'appel du collectif. Et nous vous tiendrons informés de la suite et des actions à venir.

Alain GLEMET

# La FNTE au coeur du Var

L'interpro est une facette incontournable du syndicalisme CGT. Aussi l'ensemble des syndicats CGT du Var relevant de la FNTE ont-ils pris part au 68ème congrès de l'UD CGT VAR. D'autant plus qu'une part importante des débats a été réservée à la paix, à l'internationalisme et au désarmement. Débat qui fut en grande partie animé par notre camarade Eric Brune (FNTE). Pour parfaire la présence de la FNTE dans le Var, c'est Richard Romeo-Giberti (Naval Group Toulon) qui accède à la première responsabilité CGT du départe-

ment. On le voit donc, comme il se doit, une bien belle présence de la Fédération dans le département le

plus militarisé de France, présence qui n'est appelée qu'à se développer et notre syndicat y prendra toute sa place.



**Mercredi 28 juin à 09h00**  
à la bourse du travail  
de La Seyne,  
salle du RDC

## Réunion des syndiqués de La Seyne, Sanary, Six Fours et Saint Mandrier

Tu pourras donner ton avis, exprimer tes attentes, tes propositions et tes revendications avec pour double objectif, la mise à jour de notre cahier de revendications et la construction de nos futures luttes afin d'obtenir des avancées sociales.

Tu peux également inviter des anciens adhérents(es) ou sympathisants(es) CGT en retraite ou en CAA du Ministère de la Défense.

Un pot fraternel clôturera cette rencontre.

Pour des questions d'organisation, confirme-nous ta participation (ou pas), par mail : [jmjegou@orange.fr](mailto:jmjegou@orange.fr) ou au 06 33 47 29 25 avant le 23 juin.

# Lutte contre la pollution de l'air

## ZFE-m : (Zones à Faibles Emissions-mobilités)...

# Gare à l'exclusion !

*La vignette Crit'Air apposée sur le parebrise répartira les véhicules en 6 classes environnementales. Cette classification est valable durant toute la durée de vie du véhicule.*



**P**our lutter contre la pollution, le gouvernement a décidé que les véhicules classés Crit'Air 3 et au-delà (les plus anciens) seraient interdits de 43 agglomérations.

En 2022, onze métropoles ont mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims, et Saint-Etienne. Au 1er janvier 2025, 32 nouvelles métropoles seront impactées. Prévues en janvier 2023, puis repoussées en avril de cette année, la ZFC pour Toulon est toujours en discussion ?

**Quelles sont les conséquences :** se préoccuper de la santé de la population semble légitime. Mais c'est ignorer la réalité vécue par une majorité d'habitants. Les services publics sont de plus en plus concentrés dans les métropoles et 58% de la population possède un véhicule ancien qui aura l'interdic-

tion de rouler dans les ZFE. Notamment les retraités qui voient leurs pensions rognées d'année en année.

**Est-ce la seule façon de faire :** le seul critère de pollution retenu est l'âge du véhicule. Tous ceux qui ont entretenu correctement leur véhicule seront frappés. On ne tient compte ni de l'usage fait autour de déplacements indispensables, ni du type de véhicule, ni des nécessités impérieuses dues à un manque de transport en commun.

**Une exclusion qui conduirait au repli :** avoir un véhicule dit polluant interdira son utilisation et amènera à une dépendance envers d'autres, que ce soit pour faire ses courses, participer à une sortie ou aller se faire soigner. Le recours à la solidarité familiale ou amicale ne peut

pas être la solution à tout.

**Des esquisses de réponses :** Des métropoles comme Montpellier ont choisi de rendre leurs transports gratuits, de créer à leur périphérie des parkings relais. La construction de cette alternative éviterait de s'enfermer dans des mesures punitives qui ne frappent que les petites gens créant un profond sentiment d'injustice. Obtenir un grand service public des transports est une bataille revendicative qui peut se mener du local au national et inversement.

E. GONDRAN

